

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 15/288 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION DES PRECONISATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE LA COMMISSION CHARGEE DE LA VIOLENCE EN CORSE

---

#### SEANCE DU 30 OCTOBRE 2015

L'An deux mille quinze et le trente octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, COLONNA Christine, DOMINICI François, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIORGI Antoine, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PAGNI Alexandra, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme NIVAGGIONI Nadine  
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme PAGNI Alexandra  
Mme CASALTA Laetitia à Mme BARTOLI Marie-France  
M. CASTELLANI Michel à M. BIANCUCCI Jean  
Mme CASTELLANI Pascaline à Mme MARTELLI Benoîte  
M. CHAUBON Pierre à M. MOSCONI François  
M. FEDERICI Balthazar à M. DOMINICI François  
Mme PRUVOT Sonia à M. BASTELICA Etienne  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. GIORGI Antoine  
M. SANTINI Ange à Mme GRIMALDI Stéphanie  
M. STEFANI Michel à Mme FEDI Marie-Jeanne  
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

#### **ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

DONSIMONI-CALENDINI Simone, FRANCISCI Marcel, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, NATALI Anne-Marie, POLI Jean-Marie, SINDALI Antoine.

#### L'ASSEMBLEE DE CORSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

- VU** la délibération n° 11/056 AC de l'Assemblée de Corse du 17 février 2011 portant sur la constitution de la commission chargée de la problématique de la violence en Corse,
- VU** la délibération n° 12/049 AC de l'Assemblée de Corse du 23 mars 2012 portant approbation de la politique régionale de prévention et de lutte contre les violences,
- SUR** rapport de la Commission chargée de la problématique de la violence en Corse,

**CONSIDERANT** que, dans le premier rapport d'étape relatif à la violence en Corse, adopté le 23 mars 2012, l'Assemblée de Corse préconisait une stratégie globale visant à la fois à améliorer la connaissance et la compréhension des mécanismes générateurs de la violence ; à traiter en priorité les trois domaines apparaissant déterminants pour l'avenir (spéculation immobilière ; précarité, jeunesse et échec scolaire ; pénétration de l'économie par la criminalité organisée) ; et à favoriser les conditions d'une réussite durable en agissant sur le contexte sociétal ;

**CONSIDERANT** que ce rapport a permis d'engager une prise de conscience nécessaire à la mobilisation des institutions, du monde associatif comme des citoyens autour de réponses innovantes et adaptées aux enjeux pour permettre de sortir d'un sentiment diffus d'impuissance voire de fatalisme ;

**CONSIDERANT** que, lors de son installation, le 19 janvier 2011, la Commission s'est donné pour missions l'étude des phénomènes de la violence sous tous leurs aspects ;

**CONSIDERANT** qu'à ce titre, les auditions ont été poursuivies, et une étude relative aux violences « ordinaires » en Corse a été remise en juillet 2014, qui préconise un travail d'analyse plus approfondi concernant les homicides ainsi qu'une enquête en population générale ;

**CONSIDERANT** le dialogue initié par la Commission avec la jeunesse insulaire, au sein des établissements scolaires, qui a conduit au lancement d'un concours relatif au port d'armes et à un partenariat renforcé avec le Rectorat d'Académie et le Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse ; dialogue ayant vocation à se poursuivre de façon à conforter la mobilisation de la jeunesse ;

**CONSIDERANT** que les premières réunions consacrées à la criminalisation économique ont fait apparaître, d'une part, la réalité de cette menace potentielle sur la société corse et, d'autre part, la situation d'isolement dans laquelle se retrouvent actuellement ses victimes ;

**CONSIDERANT** que le Parlement Européen, ainsi que de nombreuses régions italiennes, ont, dans le même esprit, constitué des commissions spécialisées, pérennisant leur action sur les législatures suivantes ;

**CONSIDERANT** que le deuxième rapport d'étape ci-annexé effectuée, par ailleurs, la synthèse de l'ensemble des actions mises en œuvre pour prévenir ou lutter contre la violence, qu'elles aient été initiées par la Commission ou par l'ensemble des services de la Collectivité territoriale de Corse, de par leurs missions initiales ou

transversales, et, dans ce dernier cadre, notamment par la création d'outils de régulation du foncier et la mise en œuvre d'une charte contre la précarité ;

**CONSTATANT** que la baisse des homicides et tentatives sur les trois dernières années dans l'île, constitue à cet égard un progrès encourageant ;

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **ARTICLE PREMIER :**

**PREND ACTE** du rapport élaboré, au terme de quatre années de fonctionnement, dans le cadre de la Commission constituée sur la problématique de la violence en Corse.

#### **ARTICLE 2 :**

**SOUHAITE** avec insistance que cette Commission soit pérennisée au niveau de l'institution régionale, afin que ses travaux perdurent, et permettent l'émergence d'une stratégie globale, visant notamment à favoriser les conditions d'une réussite durable en Corse, et renforcer notamment la protection de la jeunesse et des acteurs économiques qui apparaissent les plus vulnérables à cet égard.

#### **ARTICLE 3 :**

**ESTIME** prioritaire, dans ce cadre :

- de consolider le niveau de connaissance acquis sur le phénomène des violences en Corse ;
- de définir un nouveau calendrier d'auditions axé sur un élargissement des principales problématiques, prenant notamment en compte leur dimension européenne ;
- de poursuivre les échanges avec les régions voisines, de façon à étudier la diversité des outils mis en œuvre sur ces territoires ;
- de prolonger les actions en direction de la jeunesse ;
- de renforcer les partenariats initiés, en particulier avec l'Education Nationale ;
- d'étudier les pistes d'actions existantes pour lutter contre la criminalisation économique ;
- d'encourager les relais et initiatives au sein de la société corse, en particulier grâce au concours du monde associatif, éducatif, sportif et culturel, afin que le sursaut amorcé se poursuive dans une mobilisation citoyenne durable.

#### **ARTICLE 4 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 octobre 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

**A N N E X E**

## INTRODUCTION

La Commission en charge de réfléchir à la problématique des violences en Corse, a été instituée le 19 janvier 2011, afin d'apporter, pour la première fois, un prolongement concret aux débats organisés en séance publique sur cette problématique. Après une année de fonctionnement, son premier rapport d'étape a été présenté devant l'Assemblée de Corse, et adopté à l'unanimité, le 23 mars 2012. Il dressait une première synthèse entre la volonté politique des élus et les éclairages et apports techniques rassemblés, identifiant la violence comme un phénomène multiforme, en s'efforçant de mettre en exergue les dérives émergentes.

En effet, notre île est confrontée à un risque réel de débordement par la grande criminalité, notamment dans les domaines de la spéculation immobilière et de la pénétration des activités économiques les plus rentables ; avec ses effets induits en termes de pressions de tous ordres, d'entraînement de la petite délinquance ou du trafic de stupéfiants. Dans le même temps, les déséquilibres du modèle de développement, la persistance d'un déficit en formations, la précarisation croissante de la société, ont créé un contexte global, propice à l'accentuation de ces dérives.

La Commission a estimé qu'il était encore temps d'agir, à condition d'améliorer la compréhension des circuits de la grande criminalité, d'apporter des réponses à la hauteur des enjeux et de sensibiliser la population, notamment la jeunesse, pour permettre de sortir d'un sentiment diffus d'impuissance, voire de fatalisme, et engager une mobilisation collective.

Consciente que les réponses préconisées produiront surtout leurs effets sur les moyen et long termes, la Commission a défini un programme pour une stratégie de prévention et de lutte contre les violences, complémentaire de l'action des services régaliens de police et de justice, bâtie autour de trois axes prioritaires : l'évolution des méthodes d'observation et d'analyse du phénomène ; l'action sur trois domaines, la spéculation immobilière, la pénétration de l'économie par l'argent sale et l'échec scolaire ; et la mise en œuvre des conditions d'une réussite durable, notamment par l'engagement d'un sursaut collectif.

S'appuyant sur ce rapport, la Commission a centré la deuxième phase de ses travaux autour de ces objectifs prioritaires : rôle de la jeunesse insulaire, criminalisation de l'économie et modification des représentations et des comportements, en conjuguant poursuite des auditions et visites de terrain, afin de prendre connaissance des expériences de l'ensemble des acteurs concernés par ces problématiques.

Elle a tout d'abord affiné son analyse du phénomène de violence en Corse, au travers d'une étude scientifique et de la réalisation de nouvelles auditions (*1<sup>re</sup> partie du rapport*).

Par la suite, elle a réalisé un important travail d'échange avec les élèves de l'Académie, et défini de premières pistes destinées à impliquer ces derniers dans une démarche de sensibilisation (*2<sup>me</sup> partie*).

Par ailleurs, elle a tenté d'identifier l'exposition réelle de la Corse à l'égard de la criminalité internationale, de façon, d'une part, à améliorer la compréhension des circuits et d'autre part, à définir des réponses adaptées (*3<sup>me</sup> partie*).

Enfin, elle a souhaité envoyer un signal d'espoir collectif et d'encouragement à l'ensemble de la société, dont la mobilisation sera nécessaire pour venir à bout de ce phénomène de violence que connaît la Corse, qui restera sans doute l'affaire d'une génération (*4<sup>me</sup> partie*).

Avec la volonté de mettre en œuvre une démarche innovante, conciliant pluralisme des expressions et volonté de parvenir à des convergences politiques permettant de lutter efficacement, votre Commission vous propose différentes pistes, de nature à faciliter la poursuite de cette démarche.

## Une situation fortement contrastée, exigeant d'approfondir l'analyse et le suivi

La Commission a souhaité compléter son état des lieux en procédant à de nouvelles auditions, afin d'approfondir certains sujets reconnus prioritaires.

Dans un premier temps, elle a jugé opportun de poursuivre les rencontres avec des représentants associatifs et d'entendre les représentants de la presse ainsi que du Parquet et du Parquet général, dans la mesure où ces magistrats, en charge de la défense de l'ordre public et des intérêts sociaux, mettent en œuvre la politique pénale du gouvernement, exercent l'action publique et requièrent l'application de la loi. Dans le même esprit, leur confrontation quotidienne à différentes formes de violence, représentait un apport important et utile à la réflexion.

Dans un second temps, l'étude réalisée par MM. FAZI et MUCCHIELLI a apporté des éléments plus précis quant à la violence dite « ordinaire » sur le territoire insulaire.

### *a. La poursuite des auditions*

MM. Sampiero SANGUINETTI et Jean-François BERNARDINI, ainsi que Mme Noëlle VINCENSINI et M. Joseph MAESTRACCI du collectif « Ava Basta », ont été auditionnés le 20 novembre 2012.

Monsieur SANGUINETTI a indiqué que l'étude qu'il a réalisée, éditée sous le titre « *la violence en Corse au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle* », affirmait que l'une des origines de ce phénomène était le contexte sociétal insulaire, marqué par le mal-développement, la pauvreté, la précarité, le chômage, l'échec scolaire, le trafic et la consommation de stupéfiants, ou encore la spéculation foncière et immobilière.

M. SANGUINETTI a rappelé que la lutte contre la violence était le fait de deux acteurs principaux : les élus locaux, en charge des problématiques de développement et de société, qui ont démontré une prise de conscience croissante mais sur des solutions de longue haleine ; et l'Etat, en charge des fonctions régaliennes de police et de justice. Pour lui, on retrouve une corrélation entre le degré de défiance envers les institutions et le niveau de violence.

M. BERNARDINI a évoqué devant la Commission l'oppression que subit la Corse du fait du crime et de l'impunité, ennemis complémentaires, avec cette double peine qui frappe la population. Pour autant, il a relevé qu'il existait aussi en Corse moins de violences « ordinaires » qu'ailleurs. Enfin, la philosophie des criminels a évolué, car ils souhaitent désormais investir l'économie, la société politique et les élites.

Mme VINCENSINI et M. MAESTRACCI ont indiqué que, d'un point de vue socio-historique, la Corse était passée sans transition d'une économie d'autosubsistance agropastorale à une société post-industrielle ; l'attrait de l'argent facile est ainsi devenu l'un des principaux moteurs de la violence insulaire. Ils ont donc estimé que redonner de l'espoir à la jeunesse était fondamental et, pour cela, le rôle de l'Éducation nationale, primordial.

Pour leur part, les représentants de la presse insulaire, auditionnés le 12 décembre 2012, ont regretté que le flot d'information continue, notamment des chaînes de télévision spécialisées, favorise une approche émotionnelle des sujets, avec des journalistes cherchant à capter l'attention du spectateur. Un tel mimétisme s'effectue au détriment du recul et de l'analyse, les journalistes locaux n'étant pas à l'abri de cette manière de communiquer ; ils ont indiqué, pour leur part, assumer d'être qualifiés parfois de « ringards » car respectant les règles déontologiques.

Pour autant, ils ont fait valoir qu'il n'appartenait pas aux médias de régler les maux

de la société, mais plutôt de mettre en évidence les faits.

*La Commission a réalisé, tout au long de ces deux phases de travaux, de nombreuses auditions. Il conviendra, dans les mois à venir, de définir un nouveau calendrier axé sur un élargissement des principales problématiques, notamment dans leur dimension européenne.*

### ***b. Les échanges avec les représentants du Parquet et du Parquet Général***

La Commission a procédé, le 5 septembre 2013, à l'audition de MM. Marc DESERT, procureur général près la cour d'appel de Bastia, Dominique ALZEARI, procureur de la République de Bastia, et Xavier BONHOMME, procureur de la République d'Ajaccio.

Ces derniers ont indiqué que la violence dite « ordinaire », qui touche la population au quotidien, et peut contribuer à générer un climat d'insécurité diffus, connaissait en Corse un niveau modéré et relativement maîtrisé ; sur les 10 dernières années, elle a chuté de 10%. De même, le taux d'élucidation de ce type d'affaires a augmenté de près de 10% lors de la décennie écoulée.

La part des mineurs auteurs de violence reste sensiblement inférieure à la moyenne nationale, ce qui peut s'expliquer par le caractère relativement solide de la cellule familiale en Corse, où l'urbanisation n'a pas encore produit ses effets dévastateurs.

L'usage et la vente de stupéfiants (consommateurs-vendeurs, deals, trafics organisés), est en forte augmentation ; la délinquance routière pour sa part, demeure un point difficile à résoudre.

M. le Procureur Général a précisé que la Corse enregistrait un taux de réponse pénale de 97% ; les sanctions sont, quant à elle, échelonnées, et vont de formes mineures jusqu'à des mesures de contrainte voire d'emprisonnement. Concernant le temps de réponse, différents circuits existent ; les réponses dites « rapides », à savoir dans les 3 à 4 mois suivant l'interpellation, représentent 87% des cas et la procédure de comparution immédiate, 20 % des affaires conduisant dans 80% des jugements, à des incarcérations en maison d'arrêt.

Concernant les homicides et tentatives, leur taux s'avère sept fois supérieur en Corse par rapport au niveau national (7 contre 1 pour 100.000 habitants). Entre 2007 et 2012, 202 homicides et tentatives ont été recensés, dont 101 règlements de compte (51 sont traités en Corse, 50 ont été confiés à la JIRS de Marseille). Le reste concernant les affaires dites « classiques » (conflits de voisinage, conflits familiaux...).

Concernant les armes, 20 000 sont déclarées alors que seulement 12 000 sont autorisées. 200 nouvelles demandes de détention sont enregistrées chaque mois, et le nombre de saisies d'armes possédées illégalement est en constante augmentation (240 en 2013 contre 130 en 2012).

La destruction de biens par moyens dangereux est en diminution, les attentats étant cependant relayés par de nouveaux moyens de destruction comme les incendies. Ces affaires connaissent un taux d'élucidation quasi nul, en raison de l'absence de preuves et du déficit de vidéo-surveillance.

Les extorsions de fonds sont un mal endémique pour la Corse, constituant un terreau pour les activités criminelles et les règlements de compte dont l'objectif est de préserver un territoire. Ce phénomène, difficilement quantifiable, n'est que faiblement appréhendé car la justice estime ne pouvoir intervenir sans le concours des victimes, même si leur réticence à déclarer ce genre de fait lui paraît compréhensible.



Le chantier de l'occupation illégale du domaine public, notamment maritime, a été repris, en collaboration avec les différentes administrations, notamment la préfecture de Corse, qui a démontré sa volonté d'appliquer les décisions du tribunal administratif.

Monsieur le Procureur Général a donc assuré que malgré une violence particulièrement prégnante, la justice fonctionne bien au quotidien dans l'île. Des circulaires de politiques pénales adaptées ont été promulguées, les moyens renforcés, les méthodes de travail revisitées.

*Cette audition ayant eu lieu en septembre 2013, il serait à présent judicieux d'organiser un nouvel échange entre les élus et les représentants du Parquet et du Parquet Général, afin d'actualiser le bilan de l'action de la justice en Corse.*

Cependant, il apparaît d'ores et déjà que la pression indiscutable exercée par le crime organisé ne se retrouve pas au niveau de la délinquance ordinaire : sur ce point, la Corse ne se différencie guère des zones rurales du Continent, ainsi que l'atteste une étude réalisée sur ces thèmes.

### *c. La réalisation d'une étude concernant les violences « ordinaires » en Corse*

Le rapport d'étape de la Commission « Violences » adopté en mars 2012, énonçait la nécessité pour la collectivité territoriale de Corse, de se doter de moyens d'observation et d'étude des phénomènes de violence.

A cet égard, une étude relative à la violence en Corse a été souhaitée.

Messieurs MUCCHIELLI (l'Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur) et FAZI (Université de Corse) ont réalisé cette analyse, à partir des dossiers fournis par les parquets d'Ajaccio et Bastia, et l'ont présentée devant la Commission le 8 juillet 2014.

Cette étude a confirmé que les homicides, les infractions routières provoquant des morts ou des blessés et celles liées aux armes, sont surreprésentées dans les enregistrements policiers et judiciaires en Corse. En sens inverse, elle confirme que les faits dits de « délinquance de voie publique », tels que les vols avec ou sans violence sur les particuliers, sont sous-représentés. Mais au-delà de ces constats déjà connus, les données recueillies dans ce travail sur les comportements violents judiciarisés livrent deux enseignements généraux.

Premièrement, la population pénale corse présente des spécificités relatives par rapport aux résultats des recherches comparables menées sur le continent ces vingt dernières années.

**La première** est la très forte interconnaissance qui marque les violences judiciarisées. C'est dans les relations conjugales, familiales, de voisinage ou de travail que surviennent l'essentiel des faits étudiés.

**Deuxième spécificité** : les mineurs sont plus rares en Corse parmi les auteurs poursuivis pour des faits de violence. En corollaire, la population pénale est donc plus âgée.

**Troisième spécificité**, moins marquée toutefois : les femmes sont davantage représentées qu'en moyenne nationale dans cette population d'auteurs d'infractions à caractère violent, même si - comme chez les mineurs - il s'agit généralement là des faits les moins graves.

**Quatrième spécificité** relative : si la population pénale concernée est tout aussi peu instruite en Corse comparativement au continent, elle est en revanche nettement mieux insérée socio-économiquement. En d'autres termes, l'exclusion du jeu économique et social légal n'est pas ici le facteur important qu'il constitue sur le continent.

En revanche, et c'est la **cinquième spécificité** relative, la conflictualité conjugale et familiale semble jouer un rôle plus grand, non pas tant sur le plan des violences conjugales (pour autant qu'elles soient dénoncées) qu'en ce qui concerne les problèmes posés par les enfants et les adolescents exposés à cette conflictualité.

Le deuxième enseignement général concerne la réponse policière et judiciaire à ces micro-violences de la vie quotidienne. Cette réponse apparaît en effet à la fois longue s'agissant d'affaires pourtant le plus souvent simples, et finalement très faible ou très distante si l'on en juge par le taux de classements sans suite « secs » (par opposition aux classements effectués après mise en œuvre d'alternatives aux poursuites).

Au fond, la justice semblerait se désintéresser ou se méfier des petits conflits de la vie privée, sauf dans les cas de violences conjugales avérées, problématique qui constitue une priorité nationale de la politique pénale ces dernières années. Et ceci ne peut pas être mis sur le compte d'une société qui serait rétive à l'intervention judiciaire : en effet, les faits amenés en justice le sont très majoritairement par le biais des plaintes directes des victimes ou de leurs entourages, les témoins sont fréquents dans les enquêtes et les auteurs reconnaissent partiellement ou totalement les faits dans une large majorité de cas.

Ainsi, le discours ordinaire de l'Etat se plaignant d'une société peu coopérative (voire de « l'omertà »), largement compréhensive en matière de violences politiques ou de crime organisé, se trouve en revanche contredit lorsque l'on étudie le quotidien de la société civile.

*Cette étude apporte donc de premiers éléments, intéressants, sur la violence en Corse. Il s'avère à présent nécessaire de consolider ce niveau de connaissance des phénomènes existant en Corse, notamment par la création d'un observatoire des violences en Corse qui serait en charge, entre autres, d'actualiser ces données.*

#### **d. L'observation et la recherche**

La délibération de mars 2012 énonçait qu'une étude de faisabilité devait être réalisée, dans le but de créer un observatoire des violences en Corse, afin de préciser les besoins de l'ensemble des utilisateurs ainsi que les conditions financières, organisationnelles et techniques du projet.

Pour réaliser le cahier des charges de cette étude, des contacts ont été pris avec un organisme analogue, l'Observatoire de la délinquance et des contextes sociaux en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. M. MUCCHIELLI, directeur scientifique, en a présenté le mode de fonctionnement, et a ouvert différentes pistes de réflexion quant à la constitution d'un tel outil en Corse.

Tout d'abord, il serait envisageable de créer un observatoire régional, en imaginant un dispositif public associant l'Université de Corse, le CNRS, la CTC et l'État. Cela pérenniserait le travail amorcé par la Commission, et permettrait une mise en œuvre dans des délais relativement brefs.

Une seconde hypothèse a été avancée, consistant à unir les problématiques de la Corse et de l'ensemble méditerranéen en un observatoire régional méditerranéen de la délinquance, afin de traiter les problèmes à l'échelle des régions Corse et PACA.

L'ensemble de ces hypothèses -étude de faisabilité, observatoire régional, observatoire méditerranéen-, présente des avantages et des inconvénients que les commissaires ont exploré.

L'exemple des régions italiennes voisines montre en tout cas que la création d'un observatoire régional est jugée nécessaire pour améliorer la compréhension des phénomènes mafieux, la perception des évolutions actuelles de la criminalité organisée, l'échange des données et réflexions, ou l'information des jeunes scolarisés. Rattaché la plupart du temps à une collectivité locale, ce type de structure peut-être également l'œuvre d'une université : par exemple l'**università degli studi di Milano**, après avoir créé en 2008 le premier cours de « sociologie de la criminalité organisée », a créé son propre **observatoire de la criminalité organisée** en 2013.

A cet égard, on peut aussi relever l'implication croissante du monde universitaire dans les activités de recherche, en France (**Aix-Marseille** et **Strasbourg** proposent au niveau masters des spécialités « *Lutte contre la criminalité financière et organisée* » et « *Lutte contre la criminalité organisée dans sa dimension économique et financière* ») comme en Italie où plusieurs universités (Naples, Palerme, Bologne, Teramo, Padoue ou Milan) proposent des masters centrés sur la criminalité organisée en intégrant les aspects internationaux, la culture de la légalité ou la gestion des biens confisqués. L'exemple le plus intéressant reste celui de l'**Université de Pise** qui organise un master de niveaux I et II *Analyse, prévention et contraste de la criminalité organisée et de la corruption (APC)* en partenariat avec son département de sciences politiques et sociales et les associations *Libera* et *Avviso pubblico*.

Structuré en quatre niveaux (1. *histoire et analyse comparée de la corruption/de la criminalité organisée* ; 2. *analyse des risques dérivant de la corruption/de la criminalité organisée dans la vie politique, économique et sociale* ; 3. *stratégies de prévention et de lutte : législations pénales et politiques nationales, politiques d'intégrité, de transparence et d'éthique dans les administrations publiques, expériences issues du monde associatif et de la société civile* ; 4. *nouvelles pratiques d'action et nouvelles professionnalités : journalisme d'investigation, communication sociale, de l'idée au projet européen*), mis en œuvre depuis 4 ans, il est considéré comme le plus abouti.

*La Commission insiste sur les enjeux de parvenir à une meilleure compréhension des phénomènes criminels comme de leur mutation actuelle : elle recommande la poursuite des études de conception d'un observatoire régional, en partenariat avec l'université de Corte ; elle propose aussi, pour élargir les réflexions, que dans le cadre des échanges universitaires, l'intérêt d'une bourse pour le suivi d'un master soit étudié. Elle recommande d'étudier la possibilité de leur financement dans le cadre des partenariats entre la collectivité territoriale de Corse, l'Etat et l'Union Européenne.*

### **e. L'engagement du Parlement Européen**

Il est intéressant de relever que dans le même temps où l'Assemblée de Corse créait une commission sur les phénomènes de Violence, le Parlement européen se dotait, lui aussi, d'une instance analogue.

En effet, dans le cadre de la réalisation de l'espace de justice, liberté et sécurité fondé sur le titre V du Traité de l'Union, le Parlement européen a adopté le 25 octobre 2011 par 584 voix contre 6 une *résolution sur la criminalité organisée dans l'Union Européenne*. Pour ses initiateurs, il s'est agi là d'un « acte historique », voire d'une « révolution culturelle », dans la mesure où l'Europe prenait conscience que la mafia était un phénomène gangrenant tous les Etats.

Convaincu que cette criminalité organisée, qu'elle soit ou non mafieuse, représentait l'une des principales menaces pesant sur la sécurité intérieure et la liberté des citoyens, le Parlement a installé dans la foulée (mai 2012) une *commission spéciale sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux (CRIM)* de 45 membres désignés pour une durée de 18 mois. Son rapport, élaboré après 24 séances d'auditions et 6 missions, a été remis au Parlement le 26 novembre 2013.

Parmi de nombreux « considérants », la commission relève que les organisations criminelles s'apparentent de plus en plus à un acteur de l'économie mondiale, dans la

mesure où elles ont une vocation entrepreneuriale marquée et se sont spécialisées dans l'approvisionnement simultané de plusieurs types de biens et services illicites, mais aussi de plus en plus de biens et services licites ; et elle souligne combien la crise économique et financière, l'existence de zones grises et l'esprit d'entreprise propre à ces organisations représentaient une menace grave contre les principes fondamentaux de l'UE, l'économie légale et la croissance, ou l'accès au crédit.

Dans ses 21 propositions, la commission recommande notamment de se doter d'un arsenal législatif homogène et cohérent, comprenant une définition commune de la criminalité organisée avec des indicateurs pour en mesurer l'ampleur, le coût et les préjudices sociaux ; de faire cesser les activités criminelles en saisissant leurs revenus et leurs patrimoines, puis en réutilisant ces biens à des fins sociales ; de favoriser la transparence, la prévention de la corruption et des conflits d'intérêts, que ce soit dans le monde politique, l'administration publique, le système bancaire ou les milieux économiques ; et de promouvoir une culture de la légalité, le journalisme d'investigation et une sensibilisation accrue des citoyens par le biais d'associations culturelles, récréatives ou sportives.

*A cet égard, on peut noter d'une part, la mobilisation des autorités européennes, par le biais parlementaire d'une commission anti-criminalité qui va être pérennisée dans la nouvelle législature ; et d'autre part, la référence aux systèmes de lutte mis au point en Italie, Etat soumis à la violence de plusieurs organisations criminelles de niveau mondial mais qui a su, précisément, élaborer des ripostes appropriées.*

*Cela n'a pas manqué d'encourager la Commission à prendre contact avec les régions italiennes dotées d'organismes comparables, de façon à étudier les outils mis en œuvre que ce soit dans le cadre des institutions, de la recherche et de l'observation, ou de l'éducation à une culture de la citoyenneté. Il conviendra, aussi, de contacter l'instance (intergroupe ou commission) que le Parlement européen ne manquera pas de constituer prochainement.*

#### *f. La prise de contacts avec les régions voisines*

En Italie, où depuis 1963 existe au Parlement une commission nationale antimafia, cinq régions (sans compter les démarches communales) ont constitué, plus récemment, des commissions spéciales sur la criminalité organisée. Trois d'entre elles sont directement confrontées à des organisations criminelles.

La **Sicile** a créé en janvier 1991 une *commission d'enquête et de vigilance sur le phénomène de la mafia*, chargée d'enquêter sur l'activité de l'administration régionale ou des organismes sous son contrôle et sur la destination des fonds publics, pouvant prendre toute initiative de nature à affirmer l'autorité régionale contre le phénomène mafieux. Reconduite à chaque législature, la commission peut s'appuyer sur l'*Observatoire permanent sur la criminalité organisée (OPCO)* fondé en 2001 par la Région en collaboration avec l'*Institut supérieur international des sciences criminelles* de Syracuse, consultant auprès de l'ONU et du Conseil de l'Europe, et qui est réputé être l'une des bases de la cour pénale internationale.

La **Région Calabre** s'est dotée en décembre 2002 d'une *commission contre la 'ndranghetta*. Elle est chargée de surveiller l'administration régionale contre toute infiltration ou connivence avec les organisations criminelles, de proposer des mesures pour renforcer l'autorité régionale contre les phénomènes criminels, et de prendre des initiatives pour diffuser une culture anti-mafieuse dans la société calabraise.

Elle a soutenu la création en octobre 2013 par la Région et en partenariat avec l'ONU, d'un *Observatoire international d'analyses et de recherche sur les économies criminelles*, qui servira d'antenne à la coopération contre les pouvoirs criminels et la corruption.

La **Région Campanie** a constitué en décembre 2000 une *commission d'enquête anti-camorra* chargée de la vigilance et de la défense contre la criminalité organisée (110 réunions sous la mandature 2010/2015). Après le changement de majorité, la nouvelle commission s'est donné pour objectif, en complément d'attributions similaires à celles des autres régions, de favoriser la prise de conscience des jeunes scolarisés, de consolider les liens entre les citoyens et le politique par des actions visant à contrer les infiltrations criminelles dans le tissu démocratique local, de mettre en application la loi régionale de mai 2012 sur la gestion des biens confisqués en commençant par constituer un observatoire.

La Région dispose également d'un *Observatoire de la sécurité urbaine* créé avec le *Centro studi investimento sociali (CENSI)*, un des *think tank* les plus réputés du pays ; tandis qu'un *Observatoire sur la Camorra et sur l'illégalité* a été constitué en 2005 à l'initiative du *Corriere del Mezzogiorno* qui constatant que la criminalité organisée était en profonde mutation, souhaitait combler les lacunes dans l'analyse et les réflexions.

Deux autres régions, bien que n'ayant pas à subir l'implantation d'une organisation criminelle sur leur territoire, ont estimé judicieux de se doter d'une commission en charge de ces problématiques.

La **Région Lombardie** a créé une *commission spéciale anti-mafia* en avril 2013, qui est à l'origine de l'adoption d'une motion demandant l'affectation des biens séquestrés en Lombardie à des fins sociales ou institutionnelles. Le 16 juin 2015, le conseil régional a approuvé à l'unanimité sa première *loi régionale antimafia*. Celle-ci encourage notamment les activités de sensibilisation et d'éducation à la légalité en milieu scolaire, institue un code d'autorégulation pour les conseillers régionaux et prévoit la possibilité d'apporter un soutien juridique ou financier aux victimes ; elle établit deux fonds chargés respectivement de d'aider les collectivités locales à gérer les biens criminels séquestrés et les victimes d'usure ou de racket ; elle crée deux comités pour améliorer la connaissance des phénomènes criminels et la transparence des marchés publics, et bénéficiera d'une dotation de 3,8 M€.

La **Région Ombrie**, enfin, avait constitué entre 2009 et 2015, une *commission sur les infiltrations criminelles et la toxicodépendance*. Cette instance a notamment attiré l'attention sur les risques de pénétration du territoire régional par des phénomènes mafieux jusque-là peu actifs, et proposé un projet visant à améliorer la compréhension de ces problèmes et l'implication de l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques ou universitaires. Elle a pu s'appuyer sur le premier *observatoire régional sur les infiltrations mafieuses et l'illégalité*, constitué en partenariat avec les associations nationales les plus actives.

La **Région de Ligurie**, par ailleurs, s'est dotée d'une *loi régionale pour la prévention du crime organisé et la promotion d'une culture de la légalité*. Cette loi se donne pour objectifs de favoriser la croissance de la conscience démocratique, par des actions d'éducation, d'information et de recherche, de formation des agents publics ; de contrer la pénétration des phénomènes mafieux par des protocoles avec les institutions, le soutien aux associations impliquées, la création d'un observatoire indépendant, l'institution de « tables de la légalité » et l'application du code parlementaire anti-mafia ; et d'aider les victimes en valorisant les biens confisqués ou en participant aux actions juridiques.

Enfin, en décembre 2013, la **Région Calabre** a proposé un projet de « *macro-région pour la légalité* » qui associerait la **Calabre**, la **Sicile**, les **Pouilles** et la **Campanie** de façon à échanger leurs expériences ou initiatives sur les thèmes de la légalité et de la lutte contre le crime organisé, considérant essentiel d'établir une synergie à leur niveau.

L'action de ces régions, d'autre part, est relayée par de nombreux organismes associatifs, auxquels elles apportent un soutien d'autant plus volontaire que les élus sont convaincus qu'une éducation à la citoyenneté dès le plus jeune âge sera l'un des moyens les plus efficaces de changer les mentalités et réduire le consensus social autour du crime organisé. Dans cet esprit, une association d'élus a même été constituée : *Avviso pubblico* a été fondée en 1996 avec l'objectif de favoriser les échanges et la coopération entre les élus engagés dans la promotion d'une culture de la légalité démocratique au niveau local ;

présidée par le *Dr Roberto MONTÀ*, maire d'une commune piémontaise et basée à Florence, elle regroupe actuellement 240 entités.

*Le Président de la Commission a donc saisi, à deux reprises, ses homologues pour leur transmettre les rapports produits par la Corse et leur proposer une coopération ; deux régions, la Lombardie et la Sicile, ayant répondu favorablement, alors que la Calabre, l'Ombrie et la Campanie étaient en période de renouvellement. Sans doute faute du temps nécessaire, ces échanges n'ont pu encore être concrétisés, mais il serait judicieux que la prochaine mandature les poursuive de façon à déboucher sur des propositions fructueuses d'actions en commun.*

## II. Une jeunesse lucide et volontaire, qu'un sentiment d'impuissance peut néanmoins inciter au repli

La Commission ayant décidé d'axer, entre autres, la seconde phase de ses travaux sur la problématique de la jeunesse insulaire, les élus se sont rendus au sein des établissements scolaires de l'île, afin de prendre connaissance de l'ensemble des expériences de la communauté éducative.

### *a. La Commission dans les établissements scolaires*

De décembre 2012 à mai 2014, neuf rencontres ont été organisées, à Prunelli di Fiumorbu, Sartène, (Lycée Clémenceau et Lycée Agricole), Ajaccio (Lycée Fesch), Borgo (Lycée agricole), Bastia (Cité technique de Montesoro), Corte, L'Île-Rousse et Porto-Vecchio.

Les commissaires ont ainsi échangé avec plus de 600 élèves, représentant l'ensemble des filières et microrégions insulaires, sans chercher à imposer aux jeunes leur vision de la Corse ou prétendre leur délivrer une leçon de morale : si les membres de la Commission ont apporté leur éclairage, ils ont aussi beaucoup écouté les élèves.

Ces échanges ont permis, d'une part, à ces élèves, futurs citoyens, d'exprimer leur volonté de participer activement aux débats animant la Corse et d'exposer leur perception de la violence, et d'autre part, aux membres de la Commission de prendre connaissance des expériences des élèves et des différents acteurs du secteur de la jeunesse.

Au cours de ces réunions, les élèves et les élus ont évoqué différentes thématiques :

- **Le travail mené par la Commission**, sur lequel les lycéens se sont interrogés, et la capacité de l'Assemblée de Corse de porter de tels débats, au vu des divergences politiques existant en son sein. Pour autant, sans doute grâce à son caractère consensuel, la quasi-totalité des lycéens se sont déclarés sensibles à la démarche initiée en direction de leur génération.
- **La vie au sein des établissements**, les élèves se déclarant globalement satisfaits de leurs conditions d'études, d'autant plus lorsqu'ils ont le sentiment d'être responsabilisés et écoutés, via, par exemple, un échange avec l'équipe pédagogique au sein du conseil d'administration de leur établissement. .
- **Les faits de violence auxquels sont confrontés les lycéens**, qu'ils concernent la violence au sein même des établissements scolaires, la consommation de stupéfiants et les violences entre jeunes. Les élèves s'estiment plus protégés que les lycéens continentaux, ce qu'ils expliquent par la taille modeste des établissements corses, la proximité existante de fait entre les élèves et le personnel administratif et enseignant, ainsi que par l'importance de la notion de respect en Corse. En revanche, ils indiquent s'inquiéter des évolutions rapides dans la jeunesse, de la consommation abusive d'alcool comme de l'accessibilité des drogues et des armes, ainsi que d'une hausse du racisme.
- **Les origines du phénomène**, pour lequel les lycéens ciblent l'argent comme cause centrale, et la place qu'il occupe dans la société, synonyme de pouvoir et de position sociale importante, et dont l'étalage peut cristalliser des tensions. Les élèves ont également évoqué une certaine dérive mafieuse, la spéculation immobilière, l'attrait de l'argent facile, l'échec scolaire et l'absence de perspective pour la jeunesse, le sentiment d'impunité lié au faible taux d'élucidation des crimes, la perte de repères au sein de la cellule familiale et des comportements à risque.

- **Leur perception de la situation que connaît la Corse, et la banalisation de la violence**, qui crée un décalage entre vie quotidienne et contexte sociétal. Les élèves estiment globalement que leur génération n'est pas directement concernée par ce climat de violence, contrairement aux jeunes de l'agglomération marseillaise, souvent impliqués dans des crimes de sang ; ils auraient tendance à considérer que la plupart des assassinats, relevant d'entreprises criminelles, n'affectent directement qu'une frange limitée de la population.

Pour autant, les lycéens ont manifesté un sentiment d'impuissance, et se sont plaint de leur absence de marge de manœuvre vis-à-vis des acteurs de la criminalité.

- **Leur réaction face à la violence**, qui peut différer. Les lycéens ont estimé que certaines violences peuvent être légitimes, notamment si de réelles injustices sont avérées. Dans le même esprit, ils signalent que la violence entraîne une volonté de vengeance, qu'ils comprennent, initiant par là même un cercle vicieux. Concernant le règlement des conflits, ils tentent en premier lieu de réaliser une conciliation à leur niveau, avant d'en référer à un adulte responsable, puis peuvent recourir à la violence, qui doit rester l'ultime solution. Toutefois, ils indiquent ne pas se laisser intimider, et sont prêts à réagir et se défendre en cas d'agression ou de pression.
- **La perte de confiance de la jeunesse en l'institution judiciaire et dans les services de police et de gendarmerie**, la meilleure solution demeurant, pour une majorité, une gestion individuelle des problèmes. Les lycéens ont à plusieurs reprises exprimé le sentiment d'un manque de réaction des pouvoirs publics face à la situation que connaît la Corse, et d'un laxisme de la justice.
- **L'image de l'île**, que les lycéens estiment injuste. Ils regrettent une surmédiation de la violence et l'amplification du moindre fait, et ils considèrent que de tels clichés, erronés, renvoient une image faussée du peuple corse.
- **La place des valeurs dans la société corse actuelle**, au sein de laquelle l'individualisme a supplanté l'intérêt collectif. A titre d'exemple, ils observent que la solidarité, valeur phare en Corse, se perd, et la notion de respect, bien qu'elle reste plus présente ici que dans la moyenne nationale, connaît une baisse importante.
- **Les choix de vie futurs des lycéens** : si la plupart des lycéens envisagent d'accomplir une partie de leurs études hors de l'île, la majorité d'entre eux veulent s'établir en Corse pour débiter leur vie professionnelle ; ils précisent que le choix d'un métier doit se faire par passion, non pas par intérêt (ce sentiment se retrouve plus fortement chez les élèves d'établissements agricoles), et ils sont conscients de l'importance pour eux de suivre des études ; faute de quoi, ils resteraient dépendants et pourraient se voir contraints d'intégrer un système pervers.
- **Les axes de travail pour lutter contre les différentes formes de violence en Corse**, qui nécessitent en premier chef un changement collectif de mentalité et de comportement, passant par l'éducation, une ouverture de la Corse aux autres territoires, tout en préservant ses valeurs, sa culture, son histoire et sa langue, vecteurs importants du vivre-ensemble. Un nouveau modèle de développement doit donc être défini pour l'île, et le travail institutionnel et constitutionnel engagé doit être poursuivi. Concernant les réponses des pouvoirs publics, les lycéens estiment qu'il serait nécessaire d'aller vers plus de saisies d'armes, et systématiser cette sanction, l'argent étant souvent à l'origine de comportements violents. De même, il leur paraît souhaitable de renforcer les contrôles, notamment sur le port d'armes et la consommation d'alcool et de stupéfiants. Enfin, la prévention des conduites addictives et la lutte contre l'échec scolaire gagneraient à devenir de véritables priorités.



- **En conclusion**, les élèves ont émis le souhait de poursuivre ces échanges avec les élus sur le long terme, pour amorcer un réel travail commun sur le fond du problème et la recherche de solutions.  
En règle générale, les élèves d'un établissement parlent d'une même voix, et n'hésitent pas à exprimer leur opinion, contredisant les élus si nécessaire.  
Si les lycéens agricoles sont plus sensibles à la question foncière, tous sont conscients des problématiques que connaît la Corse, et ont exprimé le souhait de s'investir pour tenter de modifier la situation.

Trois observations ressortent de la synthèse de ces échanges :

- En premier lieu, et conformément à l'image suggérée par les statistiques, le sentiment d'insécurité chez les jeunes est moindre en Corse que dans les régions continentales, les délits et violences -hormis les crimes de sang- connaissant des taux plus bas que les moyennes nationales ; cependant, des facteurs de violence existent qui, sur fond de crise et de difficultés d'insertion sociale et économique, pourraient entraîner une détérioration grave sans une politique préventive globale.
- Ensuite, s'expriment assurément une attente, envers les parents, les éducateurs, et une interrogation sur le rôle des institutions, en particulier sur l'efficacité de la Justice. Les bouleversements que la mondialisation provoque dans les représentations, les mentalités, les repères socio-culturels, accroissent le besoin de sens déjà si fort à un âge en quête d'idéal.
- Enfin, alors que tous ces jeunes vouent à la Corse un attachement passionné et rêvent de participer à son avenir, nombreux sont ceux qui manifestent une certaine inquiétude quant à la possibilité matérielle de pouvoir demain y vivre et y travailler.

*Ces échanges ont permis aux élus de prendre connaissance du ressenti des élèves ; il semble opportun, sur l'année scolaire 2015/2016, de prolonger cette analyse par le biais d'un questionnaire, écrit et anonyme, envoyé aux établissements scolaires, à destination des lycéens.*

Suite à ces rencontres, la Commission a orienté ses travaux sur deux axes : le lancement d'un concours en direction des jeunes, et l'organisation d'une journée de restitution de ses travaux.

### ***b. Une première réponse : le lancement d'un concours contre le port d'armes***

Le rapport d'étape de la Commission énonçait notamment le souhait des élus « *d'engager une réflexion collective, visant à modifier tant dans l'île qu'à l'extérieur, l'image donnée ou renvoyée de la Corse dans son rapport à la violence, qui supposerait, entre autres pistes d'action, un appel à projets lancé par la CTC en direction du monde scolaire et étudiant pour l'élaboration de travaux d'études sur les thèmes du respect des règles, de l'éthique publique ou du civisme (...)* ».

Dans le même esprit, cette délibération mettait en exergue le problème de la détention et de la circulation des armes, notamment parmi les jeunes, conduisant les élus à « *décider l'engagement d'une campagne générale de sensibilisation* » auprès des milieux scolaires et étudiants, visant à déconsidérer le port des armes à feu.

Pour répondre à la volonté des élèves de s'investir, la CTC et le Rectorat ont lancé un concours sur le port d'armes, afin que les jeunes créent eux-mêmes une campagne de prévention et de sensibilisation ; l'objectif étant d'interpeller les jeunes, engagés ou non, sur les comportements souhaitables et non souhaitables, en favorisant la réflexion, le débat, la

remise en question et la mise en commun d'idées, en bousculant les certitudes et en interrogeant sur certaines pratiques.

Ce concours était ouvert aux jeunes entre 16 et 25 ans, et comprend quatre catégories : dessin, musique, vidéo, écriture d'un scénario.

Les jeunes ont été informés au travers d'affiches et de « flyers » (en langues française et corse) distribués dans les lycées, l'université et les lieux fréquentés par la jeunesse, ainsi que du site internet de la CTC.

La première édition s'est tenue entre le 18 avril et le 18 mai 2014 ; le lancement tardif de l'opération et la proximité des dates d'examens pour les scolaires, n'ont permis de recueillir qu'un projet, un clip réalisé par les élèves du Lycée Professionnel Jules Antonini d'Ajaccio, salué par les membres de la Commission.

La seconde édition, menée entre le 15 mars et le 30 juin 2015, a été réalisée en partenariat avec le centre du sport et de la jeunesse de Corse, qui s'est proposé d'accompagner techniquement des équipes de jeunes, en mettant son matériel et ses interventions en audiovisuel à disposition.

Trois projets ont été réalisés pour cette année ; le jury doit se réunir, mais le devoir de réserve qui s'applique à M. le Recteur d'Académie à l'approche des élections territoriales, puis ces échéances elles-mêmes, ont conduit à en repousser la réunion.

Une édition de l'émission *Via Cultura*, animée par Delphine LEONI, et diffusée le vendredi 15 mai 2015, a d'ailleurs réalisé un focus sur ce concours.

Réunissant des jeunes intéressés par la démarche, des représentants du CSJC, et le Président BUCCHINI, la journaliste s'est interrogée sur les objectifs recherchés, les confrontant aux outils de même type mis en œuvre dans différents territoire, le Canada, la Sicile et les Antilles notamment, pour conclure que l'implication de la jeunesse sera l'une des clés dans la lutte contre toutes les violences.

*Il convient, pour les prochaines éditions, de modifier le fonctionnement du concours, par un travail en amont plus approfondi avec les établissements, notamment ceux disposant de classes d'arts appliqués, et l'implication de professionnels de l'audiovisuel, pouvant motiver et accompagner les candidatures des élèves.*

### ***c. Une démarche participative : journée de restitution***

Dans un second temps, une journée de restitution du travail réalisé en direction de la jeunesse a été organisée, afin de poursuivre les échanges avec la communauté éducative et des acteurs de la lutte contre les violences ; définir de nouveaux axes de travail ; initier des partenariats pour permettre un travail conjoint des collectivités publiques et de la société civile ; et, de par l'ensemble de ces propositions, créer les conditions d'une réussite durable.

Cette journée s'est tenue le 14 janvier 2015 dans les locaux du centre du sport et de la jeunesse de Corse, en présence de M. le Préfet de Corse, M. le Recteur d'Académie, Mmes et MM. les chefs d'établissements, d'élèves des différents lycées, d'élus de l'Assemblée de Corse.

Elle a permis une réelle prise de conscience de l'ensemble des participants, et la présentation d'outils pédagogiques permettant de lutter contre certaines des violences auxquelles sont confrontées les jeunes, en permettant aux élèves de définir eux-mêmes les voies et moyens nécessaires.

*Dans les prochains mois, la Commission doit poursuivre et approfondir son partenariat avec le Rectorat d'Académie et le centre du sport et de la jeunesse de Corse, pour poursuivre la dynamique impulsée en direction de la jeunesse insulaire.*

#### ***d. Un espace civique : l'Assemblée des Enfants***

La CTC et le Rectorat ont mis en place en 2012 « l'Assemblée des Enfants », qui vise chaque année à initier les élèves aux bases de la démocratie.

Cette opération, par son caractère régional, sa visibilité, et le temps d'échange qu'elle autorise entre les délégués juniors et les élus, contribue à apprendre aux jeunes insulaires à exercer leur esprit critique et devenir ainsi des citoyens avertis et responsables.

La question de la violence, notamment la cybercriminalité, a été abordée par les enfants, et un échange a eu lieu entre les élèves et les élus, sur la définition d'un acte violent et les moyens de lutte et de prévention à mettre en place.

*Il peut être envisagé d'étudier plus avant ces questions avec les délégués juniors, par le biais d'une réunion thématique, qui pourrait avoir lieu la demi-journée précédant la session de l'Assemblée des Enfants.*

### **III. Une économie exposée aux convoitises du crime organisé, des victimes encore isolées**

La Commission avait identifié comme enjeu majeur la question de la criminalisation de l'économie insulaire, dans un tissu économique vulnérable.

Elle avait donc jugé opportun, dans le cadre de la deuxième phase de son activité, d'identifier l'exposition réelle de la Corse à l'égard de la criminalité internationale, de façon d'une part, à améliorer la compréhension des circuits et d'autre part, à définir des réponses adaptées.

Dans un premier temps, la Commission a rencontré les représentants du Pôle économique et financier de Bastia, et, dans un second temps, des acteurs insulaires confrontés à ces phénomènes, ainsi que des journalistes ou experts les ayant analysés et ce au niveau local, national ou européen.

#### ***a. L'audition de représentants du Pôle économique et financier de Bastia***

Lors de son audition par la Commission le 5 septembre 2013, M. Dominique ALZEARI, alors en charge du Pôle économique et financier, a rappelé que cette instance constitue un important levier de lutte contre cette criminalité organisée, qu'il s'agisse

d'économie souterraine, de blanchiment d'argent, de spéculation immobilière, d'utilisation frauduleuse de l'argent public, de fraudes fiscales, d'extorsion de fonds ou de pressions sur les élus et décideurs locaux.

Il a indiqué que l'ensemble des dossiers de délinquance économique liés à la grande criminalité donnent lieu à une enquête financière, la pénétration de l'économie par l'argent sale étant bien l'élément fondateur et générateur de violence, faisant apparaître le lien entre le banditisme et l'affairisme. Il a précisé que la saisie des avoirs criminels, force de lutte contre cette criminalisation de l'économie, connaît une augmentation exponentielle en Corse (1,7 millions € en 2011 contre 3,6 millions pour les 8 premiers mois de 2013) ; il a souligné à cet effet le bien-fondé de la législation portant sur les avoirs criminels qui représente un nouvel outil contre la criminalité organisée et permet, ce faisant, d'éviter la spéculation immobilière, l'extorsion de fonds ou les pressions sur les élus et décideurs locaux.

Enfin, il a souhaité quantifier l'action du Pôle : sur les 60 dossiers laissés par son prédécesseur, il en restait 46 en cours de traitement (33 enquêtes préliminaires et 13 dossiers complexes sur Bastia et Ajaccio) dont 22 nouveaux, datant de 2013 tandis que les 24 autres (dont les plus anciens remontent à 2011) étaient en cours de résolution.

*Cette audition datant de 2013, il apparait souhaitable d'organiser, dès le premier semestre 2016, une nouvelle rencontre, afin d'actualiser le bilan de l'action du Pôle.*

*Dans le même esprit, l'audition du nouveau Parquet financier national permettra, en les situant dans un cadre national et européen, de mieux appréhender l'adéquation des moyens publics aux enjeux tels qu'ils se posent en Corse.*

### ***b. Le témoignage de victimes du racket en zone rurale***

L'audition de M. et Mme CECCALDI (Evisa) a constitué un point fort de la Commission, dans la mesure où, pour la première fois, des personnes directement confrontées à la violence ont accepté de témoigner devant des élus, avec courage et esprit de responsabilité.

Lors de la réunion de la Commission du 8 octobre 2015, M. et Mme CECCALDI ont exposé les menaces, tentatives d'extorsion et attentats, dont ont été victimes leur famille et leur entreprise.

Ils ont fait le choix d'une réponse légale, et évoquent différents problèmes auxquels ils ont été confrontés : isolement, difficultés à poursuivre leurs activités pour des questions d'insécurité quotidienne, hausse exponentielle des primes d'assurance, sentiment de déni de justice, nécessité de réinvestir pour renouveler l'intégralité des stocks et matériels ce qui, pour une entreprise connaissant des difficultés de trésorerie (ce qui n'est pas le cas d' « Aitone TP »), peut conduire à des dépôts de bilan.

Ils ont estimé que de nombreux entrepreneurs vivaient sans doute les mêmes tourments, parfois dans le silence ou la soumission, parfois en choisissant de cesser leurs activités.

Madame BIANCONI, membre du collectif « Aitone 2013 », a indiqué que le tissu économique apparaissait largement gangrené en Corse, avec des conséquences graves ayant un impact fort sur une région entière.

Au-delà de l'émotionnel et du « pathos », une réaction doit être amorcée, d'autant plus qu'une volonté existe de lutter contre de tels phénomènes et que l'inquiétude de la population est manifeste.

Madame BIANCONI s'est dit consciente que, sans prise directe, les élus ne peuvent pas agir seuls contre ce phénomène, mais ils disposent d'une capacité d'influence, propre à mobiliser un grand nombre d'acteurs concernés.

*Ainsi, la Commission devrait, dans les mois à venir, interroger les pouvoirs publics sur les moyens et outils mis en œuvre pour lutter, en Corse, contre la criminalisation de l'économie ainsi que pour accompagner les victimes plus efficacement.*

*De plus, il est opportun de rencontrer les différents acteurs concernés (Fédération du bâtiment, Chambres consulaires...), et d'interroger l'ADEC sur les modalités de soutien économique aux petites entreprises et artisans touchés par la violence, qui pourraient être mises en œuvre.*

*Enfin, une réflexion gagnerait à être menée quant à l'étendue aux biens matériels du « pool des risques aggravés ».*

### *c. Les contributions d'experts nationaux et européens*

Monsieur RIZZOLI a fondé son intervention sur l'hypothèse que le secteur légal produisait intrinsèquement, par un effet pervers, de l'illégalité (prohibition des drogues mettant le trafic aux mains de la criminalité organisée ; délocalisation de la production de médicaments dans des pays en sous-développement, dans lesquels sont installées des machines permettant également de fabriquer des contrefaçons ; paradis fiscaux et zones franches...).

De plus, il considère le blanchiment d'argent sale comme un enjeu majeur, mais une infraction difficile à démontrer. En Italie, une parade a été trouvée : la confiscation administrative sans condamnation pénale du propriétaire (préconisée par la Commission parlementaire européenne).

Cette seule confiscation ne permet toutefois pas de remporter la bataille culturelle, car la société n'aurait aucun rôle à jouer ; il convient donc par la suite de redistribuer les biens à des fins sociales, sur le territoire, et cela serait particulièrement important en Corse, où la notion de territoire revêt un sens décuplé.

Monsieur CUSIMANO a indiqué que la prise de conscience de la mafia comme phénomène criminel conditionnant la vie sociale, économique et politique de la Sicile comme de l'ensemble du pays, est récente, les choses ayant réellement commencé à changer dans les années 90. Par la suite, le « pool » antimafia a axé son travail sur deux axes principaux : la recherche des capitaux des organisations criminelles et la nécessité de convaincre certains mafieux de coopérer avec la justice.

Des mesures décisives ont été adoptées, telles que de lourdes peines d'emprisonnement pour les mafieux, la saisie et la confiscation des biens provenant d'activités illégales ont été encouragées, les jugements sont devenus plus sévères, et un nouveau type de crime a été défini, tel que souhaité par Falcone et Borsellino, celui d'association mafieuse,

Une autre étape a été franchie, encore une fois grâce à la mobilisation des citoyens, avec la campagne « Addio Pizzo » incitant les commerçants et les entrepreneurs à dénoncer le racket.

Le Directeur de la RAI-Sicile a énoncé différents points essentiels en œuvre en Sicile, tout en indiquant ne pas connaître suffisamment la Corse pour savoir si ils pouvaient y être applicables :

- une véritable volonté politique ;
- la conscience de la population que la pollution criminelle détruit la liberté économique et menace le tissu social d'un pays ;
- un système judiciaire conscient et spécialisé, un "pool" de juges travaillant ensemble et partageant des informations pour ne pas être surexposés et des enquêteurs spécialisés ;
- une législation sévère contre les criminels. Des peines de prison similaires à celles prévues pour les mafieux en Italie, basées sur l'isolement et la restriction des contacts ;
- une loi qui encourage la «collaboration» de criminels, pour augmenter le nombre de témoins ;
- des règles qui permettent les écoutes téléphoniques et le contrôle des actifs gérés par des membres de clans ou leur mandataire, ainsi que des lois autorisant la saisie et la confiscation des biens acquis illégalement.

Ainsi, MM. RIZZOLI et CUSIMANO sont-ils conscients qu'il est fondamental de s'intéresser aux motivations des criminels, tant les bénéfices financiers que le prestige social ; il convient donc de s'attaquer à ces éléments, alors qu'en France, les réponses juridiques sont défailtantes sur ces questions.

*La Commission devra entrer en contact avec l'AGRASC, l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués, pour réaliser un bilan des actions menées en Corse, le montant des saisies, et, le cas échéant, si des confiscations ont été prononcées.*

*De plus, il conviendrait d'approfondir les pistes d'actions possibles pour lutter contre la criminalité, par exemple la confiscation administrative des biens des criminels et, si besoin était, de saisir la Chancellerie.*

## **IV. Une culture de la citoyenneté, antidote contre toutes les dérives**

### ***a. Un rempart collectif à construire***

MM. RIZZOLI et CUSIMANO ont observé qu'en Sicile, la lutte contre la mafia avait pris une autre tournure dès lors que les enquêteurs ont eu, à leurs côtés, une grande partie de l'opinion publique. Il en a été ainsi en matière de racket et d'extorsion de fonds, avec le refus d'une part croissante d'acteurs économiques de continuer à payer, mais aussi grâce au soutien actif des consommateurs, mobilisés dans l'association « *Addio Pizzo* ».

Dans le même esprit, la confiscation administrative des biens des criminels, et l'utilisation sociale de ces biens, est une démarche qui ne fonctionne réellement que si la population est impliquée dès la conception du projet, et lui donne corps : pour eux, il est important de restituer à la communauté les richesses accumulées à son détriment, sous forme de centres culturels ou éducatifs. On retrouve, d'ailleurs, un souci analogue dans la résolution du Parlement européen.

Quant à l'expérience accumulée par M. Thomas BRUNELLI (France 3 Corse ViaStella / RCFM) dans la production d'émissions communes à la Corse et à ses voisins méditerranéens, elle l'incite à penser que si le « dé clic » doit venir des victimes, par la suite, des actions concrètes sont à mettre rapidement en œuvre de façon à créer un contexte de solidarité et non d'isolement.

*Il peut donc être envisagé un travail en lien avec la caravane antimafia, qui ferait de nouvelles étapes en Corse.*

*Dans le même temps, il serait opportun de demander au Rectorat d'Académie de proposer ce thème lors des voyages et échanges scolaires avec les régions voisines, ainsi que d'organiser des actions éducatives sur ces problématiques (bandes dessinées, journées d'explication, concours...) dans les établissements insulaires.*

### ***b. L'implication des acteurs culturels et sportifs***

Les représentants du secteur culturel -MM. Jacques THIERS, Elie CRISTIANI et Christian LORRE- ont indiqué que les élus devraient prendre davantage conscience de l'importance du secteur culturel.

Ils ont évoqué une violence sociale et culturelle subie en Corse, tout en précisant que l'île demeurerait une région sûre, bien que présentée comme étant trente fois plus criminogène que les autres régions d'Europe.

Pour eux, si l'on souhaite redéfinir certaines données et sortir des schémas et représentations caricaturales qui existent depuis des siècles par rapport à la Corse, la culture a incontestablement un rôle primordial à jouer.

De plus, ils ont observé que certains médias se repaissent souvent d'une médiatisation excessive de la violence, utilisée comme mécanisme de captation de l'attention du public.

Enfin, revenant sur les attentats perpétrés en janvier 2015 contre le journal *Charlie Hebdo*, ils ont estimé nécessaire d'analyser le cheminement qui a pu amener des jeunes ayant grandi en France, à une telle aliénation criminelle : les remèdes sont à rechercher dans la

réflexion, la culture, et la réinsertion dans la société au moyen d'une action de long terme, éducative et culturelle.

Pour autant, la culture ne saurait endiguer la violence si elle s'envisage simplement par l'élévation du niveau culturel et des possibilités de l'individu ; il semblerait plus opportun de travailler sur le lien que le sujet individuel entretient avec le sujet social, et en Corse, ces points restent à être étudiés véritablement, avant de les décliner domaine par domaine dans l'action culturelle.

En conclusion, ils ont estimé qu'il est aujourd'hui particulièrement difficile, pour le secteur culturel, de travailler à l'élévation des consciences, dans un système d'évènements où le marché détermine le moteur de l'activité. La culture gagnera donc à devenir un vrai levier de l'économie de production telle que décrite par le PADDUC, qui s'inclurait dans le quotidien, le social et l'économie, pour être un réel facteur de lien collectif.

Pour leur part, les représentants du monde sportif -MM. Jean-René MORACCHINI, Philippe CARLINI et Laurent VINCENSINI, ont indiqué que le sport n'était pas, en lui-même, source de violence ; au contraire, ils demeurent persuadés qu'un club sportif constitue un des meilleurs lieux de proximité et de relations sociales.

La compétition, quant à elle, peut générer de la violence ; auquel cas, le rôle de l'encadrement devient fondamental, à partir de notions comme le respect de l'autre.

De nombreuses questions se posent cependant, tant sur le comportement des joueurs, que des encadrants ou des spectateurs, que l'on voit contester de plus en plus violemment les décisions des arbitres.

Par ailleurs, si le sport peut certes porter la violence à son paroxysme, il comporte aussi des valeurs qui servent d'antidote, quand il ne joue pas un rôle de palliatif dans les conflits.

Enfin, le sport doit être vecteur de socialisation, et pour remplir cette mission, il a besoin de s'appuyer sur des éducateurs, mais aussi des équipements plus performants.

Les intervenants ont également souhaité attirer l'attention des élus sur le rôle croissant des réseaux sociaux en Corse, y compris dans les stades, ce qui a pour conséquence de dématérialiser les contacts physiques, mais également de les détemporaliser.

Interrogés, par ailleurs, sur la question de savoir si la pratique d'une discipline encadrée par des éducateurs, pouvait modifier en profondeur l'état d'esprit de jeunes réputés violents, ils ont indiqué que l'on ne saurait trop attendre du sport : pour eux, obtenir des résultats durables suppose que cette action éducative soit relayée au-dehors par tout un contexte porteur.

*Compte-tenu des enjeux propres à ces deux domaines, la Commission souhaite associer plus étroitement les acteurs culturels et sportifs insulaires, dans une démarche commune d'analyse et de recherche de solution.*

### *c. L'expérience des régions voisines*

La recrudescence des comportements violents dans les sociétés modernes est un phénomène global qui a suscité, en France comme dans la plupart des autres pays, de nombreuses initiatives pour sensibiliser la jeunesse. Au titre de la promotion d'une culture de la légalité, les institutions italiennes, du niveau national au niveau régional et local, organisent ou soutiennent également de nombreuses initiatives à l'appui du monde de l'éducation et des milieux associatifs. Plusieurs exemples illustrent la diversité des actions comme le nombre d'acteurs engagés.



Au niveau national, on peut noter que le **président du Sénat Pietro GRASSI**, ancien Procureur national anti-mafia, intervient en février 2014 dans un projet audiovisuel d'éducation à la légalité, pour expliquer en *12 leçons anti-mafia* le système de la *Cosa nostra* et son élargissement au pays et au reste du monde dans une « holding du crime » en pleine expansion. Diffusées sur des chaînes éducatives ou thématiques, ces leçons vont servir également sur le web comme instruments didactiques pour la nouvelle génération.

La *Fondazione Giovanni e Francesca Falcone* organise chaque année avec le **ministère de l'Instruction publique** un concours pour les étudiants de tous ordres et grades. Cette année, le thème (« reprenons nos rêves ») invitait les jeunes à réfléchir à la crise économique, sociale et morale et l'importance de changer les modèles éthiques et déontologiques pour avoir confiance en l'avenir ; l'an dernier (« légalité et citoyenneté économique »), un lycée de Sardaigne remportait un prix national. De surcroît, l'Assemblée régionale de Sicile finance chaque année, et en partenariat avec cette fondation, dix bourses d'études pour promouvoir la recherche sur la criminalité organisée.

Le *centro di studi e iniziative culturali Pio La Torre* (Palerme) organise pendant l'année scolaire un « projet éducatif anti-mafia » et un « projet jeunes citoyens capables, actifs et responsables » en coopération avec l'éducation nationale et la présidence du conseil et à cet effet, il réalise chaque année un questionnaire éducatif obtenant plus d'un millier de réponses. Il publie également une revue mensuelle (*A Sud'Europa*) comportant un supplément jeunesse et évoquant notamment les problématiques concernées.

*Libera, associazioni, nomi e numeri contro le mafie* a été fondée en 1995 par **don Luigi CROTTI** dans le but de promouvoir la culture de la légalité démocratique, la justice sociale, la paix et la solidarité ; de valoriser la mémoire des victimes de la mafia et de toute autre forme de violence ; et de lutter selon les principes de la non-violence contre la diffusion des illégalités et la domination mafieuse sur le territoire.

Elle regroupe aujourd'hui 1.600 associations ou entités locales et 4.500 écoles et l'une de ses premières initiatives a consisté à organiser une pétition réunissant un million de signatures pour la réhabilitation sociale des biens séquestrés (devenue la loi du 7 mars 1996). Elle a été primée en 2009 par le conseil économique et social européen comme une des meilleures expériences d'organisation de la société civile, et en 2012, *the global journal* l'a inscrite sur sa liste des 100 meilleures ONG dans le monde. Parmi ses activités, l'éducation à la légalité, la dénonciation de la corruption, le soutien aux victimes, les actions anti-racket ou la formation de volontaires.

Quant à l'association d'élus locaux *Avviso pubblico*, elle a signé en novembre 2014 un protocole avec l'*association italienne des footballeurs* : il s'agit, en s'appuyant sur leur engouement pour ce sport, de promouvoir auprès des jeunes une culture fondée sur le respect des règles, l'intégration plutôt que l'exclusion, le fair-play et non la violence, avec l'objectif « d'apprendre à être un bon athlète pour devenir un bon citoyen ».

*Cette mobilisation incite la Commission à demander la poursuite des expériences engagées (campagne contre le port d'armes) : organiser régulièrement des concours utilisant les supports les plus créatifs, avec l'implication dynamique des milieux éducatifs et universitaires, sportifs et culturels, apparaît en effet comme l'une des conditions de la réussite du changement des mentalités.*

*Les actions préconisées par le premier rapport d'étape de la Commission, pour prévenir ou lutter contre la violence, ont été initiées par la Commission ou par l'ensemble des services de la collectivité territoriale de Corse, dans le cadre de leurs missions initiales ou transversales.*

*A ce titre, le travail relatif à la lutte contre la spéculation immobilière a été mené au travers de la politique mise en œuvre dans le domaine de la régulation foncière (élaboration du PADDUC, création de l'Agence d'aménagement durable, de planification et d'urbanisme, puis de l'Office foncier notamment).*

*Dans le même esprit, la mise en œuvre d'une charte contre la précarité sera de nature à répondre aux différents besoins exprimés dans ce domaine.*

*Enfin, l'élaboration et l'adoption du schéma d'aide à la vie étudiante, ainsi que le renforcement du secteur de la formation professionnelle, constituent de premières réponses aux attentes des jeunes, particulièrement en termes de recherche de débouchés.*

*La spécialisation des crédits du Fonds Social Européen sur les besoins en qualification des demandeurs d'emploi, concourt au même objectif.*

*Dans ces différents domaines, des délibérations ont été prises par l'Assemblée de Corse, auxquelles il convient de se référer.*

*Il ne s'agit là que de quelques exemples, mais ils démontrent que la lutte contre le phénomène de violence est transversale, et seule une stratégie globale, visant notamment à favoriser les conditions d'une réussite durable en agissant sur le contexte sociétal, pourra permettre l'émergence de solutions pérennes.*

## CONCLUSION

L'Assemblée de Corse a souhaité, en décembre 2010, engager un processus de réflexion collective devant la montée inquiétante de la violence criminelle dans l'île et créé à cet effet une commission spécifique.

Grâce à cette instance, active tout au long de la mandature, chargée de proposer des outils d'action et de réflexion, avec l'ambition résolue de briser le cercle vicieux d'une violence permanente, la collectivité territoriale de Corse participe d'une prise de conscience qui mobilise aujourd'hui un nombre croissant de collectivités publiques dans l'Union Européenne.

Un premier rapport d'étape a permis d'identifier diverses causes de violences, et de faire apparaître les principaux risques de dérives.

Ce deuxième rapport rend compte de la diversité des enjeux, des acteurs concernés et des solutions concernés.

Il prolonge, tout d'abord, certaines des réflexions engagées dans la première phase : complétant l'état des lieux de mars 2012 par de nouvelles auditions, il met l'accent sur la nécessité de doter la Corse d'une base de données, d'analyses et d'études commune.

Il est centré, ensuite, sur le dialogue avec la jeunesse insulaire : après avoir écouté 600 élèves expliciter leur perception des violences en Corse, la Commission a estimé légitime d'impliquer davantage la jeunesse dans la recherche de solutions pour l'aider à prendre en charge l'avenir auquel elle a légitimement droit.

Enfin, ce rapport ouvre de nouveaux chapitres, que ce soit dans la problématique de la criminalisation de l'économie, pour évaluer cette menace et apporter à ses victimes des ripostes appropriées, ou dans le rôle des milieux sportifs et culturels, pour élaborer de nouvelles représentations sociales afin de faire évoluer les mentalités et promouvoir des modèles collectifs de comportement.

Ainsi, la démarche de la Commission aura-t-elle revêtu sous cette mandature un caractère dynamique : l'ambition de ses membres, qui sont parvenus à conserver l'état d'esprit consensuel initial, n'est pas de se limiter à la seule production de rapports ; mais bien de favoriser une prise de conscience pour redonner confiance au citoyen et favoriser le sursaut du peuple Corse.

En effet, même si le contexte de crimes et de violences qui, en 2010, présidait à la création de la Commission, semble avoir baissé d'intensité, il serait illusoire de croire notre île à l'écart de phénomènes qui, notamment à la faveur de la crise économique et financière, ont muté au point d'imprégner de larges pans de nos sociétés modernes.

L'exemple du Parlement européen, qui a créé sa propre commission à peu près au même moment que l'Assemblée de Corse, ou celui des régions italiennes voisines, démontre s'il en était besoin l'ampleur du défi. Celui-ci exigera une coopération internationale en plus de l'action des Etats, mais aussi la mobilisation de la société et des acteurs locaux en dehors des secteurs régionaux de police et de justice.

A cet égard, la société corse pourra s'enrichir des expériences mises en œuvre ; car pas plus qu'ailleurs, elle n'a à subir la violence comme une fatalité. Cela prendra sans doute du temps ; mais pour peu que la démarche entreprise par l'Assemblée de Corse soit pérennisée, qu'elle sache susciter de nouveaux partenariats et impulser des initiatives ou conforter des actions, elle contribuera à l'édification d'une Corse moderne et apaisée.



## ANNEXES

Comptes rendus des réunions de la Commission

Sur la thématique « criminalisation économique » :

- Intervention de M. Salvatore CUSIMANO et traduction
- Présentation de M. Fabrice RIZZOLI

Sur la thématique « jeunesse » :

- Synthèse des rencontres avec les lycéens
- Compte-rendu de la journée de restitution du 14 janvier 2015
- Dossiers de presse du concours « port d'armes »
- Projet de questionnaire

Thématique « observation du phénomène » :

- Etude réalisée par MM. FAZI et MUCCHIELLI